

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 février 1985

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE
DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Est): Monsieur le Président, il est des plus regrettables et même inadmissible que la question du dédommagement des Canadiens d'origine japonaise en soit au point mort en ce moment. Dans le but de rouvrir le dialogue, l'Association des Canadiens d'origine japonaise cherche à obtenir un entretien avec le premier ministre (M. Mulroney). Jusqu'à présent, ses efforts ont été vains et elle a clairement manifesté sa vive déception et son exaspération dans une lettre datée du 2 février et adressée au très honorable premier ministre.

Il est difficile de comprendre pourquoi le premier ministre refuse de voir ces gens. C'est pourtant bien lui qui avait accordé à la question beaucoup d'importance à l'époque où il était chef de l'opposition, et qui s'était engagé à maintes reprises lors de la dernière campagne électorale fédérale à redresser les torts subis par les Canadiens d'origine japonaise. Voilà pourquoi les membres de cette collectivité s'attendaient à bon droit à ce que les négociations soient tout à fait ouvertes, franches et complètes. Mais au lieu de cela, le gouvernement leur a imposé des délais et des propositions unilatérales et il est revenu sur sa promesse de négocier. On en est maintenant à une impasse. Un silence gênant et troublant entoure cette affaire.

Le premier ministre a bel et bien promis d'être accessible et accueillant. Je l'exhorte à prouver qu'il sait tenir promesse en acceptant de recevoir l'Association des Canadiens d'origine japonaise. C'est seulement dans cet esprit de collaboration que la question du dédommagement a des chances d'être réglée.

Les représentants de l'Association ont déjà rencontré des députés de notre parti et du NPD...

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[Français]

PETRO-CANADA

LES AUGMENTATIONS INDIUES EXIGÉES DES PETITS
DÉTAILLANTS—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je voudrais intervenir aujourd'hui en cette Chambre pour dénoncer, encore une fois, des pratiques inacceptables des dirigeants de la société Petro-Canada qui sont en train de demander aux détaillants des stations service au Québec des

renouvellements de baux pour l'année prochaine comportant une augmentation de 15 à 20 p. 100 comparativement au bail précédent.

J'entends sensibiliser mon honorable collègue, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney), ainsi que toute cette Chambre, à ces augmentations indues que la société Petro-Canada exige des petits détaillants. Cette situation est particulièrement grave au Québec où l'on vend l'essence déjà plus cher qu'ailleurs. Comme le taux d'inflation pour l'année 1984 a été de 4.4 p. 100, je ne vois aucune raison justifiable à ce que Petro-Canada, qui, selon le fameux dicton apparemment nous appartient, demande une augmentation de loyer de l'ordre de 15 p. 100.

Le temps est venu de réclamer les ajustements aux responsables de la société d'État à cet égard. Il nous appartient de le faire. Je suis convaincu que nous pourrions sûrement aider le secteur des petits détaillants d'essence en arrêtant cette soif intense de Petro-Canada qui est en train de réduire en miettes leurs commerces d'une nécessité publique en oubliant de se comporter en bon citoyen corporatif respectueux de la volonté de ses véritables patrons, les consommateurs du Québec et d'ailleurs.

* * *

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

LES MEMBRES DU CONSEIL

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le nouveau Conseil canadien du multiculturalisme dont le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) a annoncé la composition la semaine dernière n'est pas l'organisme représentatif qu'il devrait être. Dix-huit de ses soixante membres résident en Ontario, et quinze de ces dix-huit Ontariens, soit le quart exactement des membres du Conseil canadien du multiculturalisme, sont de la région métropolitaine de Toronto.

Même si les Torontois se considèrent souvent eux-mêmes comme les inspireurs et les remueurs de notre pays, ils ne comptent que pour un peu plus du dixième de la population canadienne. Un ministre venant de l'ouest du Canada n'aurait pas dû oublier ces réalités démographiques.

Mes mandants et d'autres résidents du nord-ouest de l'Ontario trouvent particulièrement à redire au fait que trois personnes doivent représenter toutes les réalités ethnoculturelles ontariennes de l'extérieur de la région métropolitaine de Toronto. Ils croient que la direction générale du multiculturalisme s'est préoccupée déjà trop des intérêts métropolitains dans le passé. Ces nominations ne feront que confirmer leur sentiment d'avoir été négligés par les titulaires successifs de ce ministère.